

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

***COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 avril 2014***

L'an deux mille quatorze et le onze avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, JAKUBOWSKI Chantal, POTTIEZ Bruno, BOUCHEZ Christèle, LOOSEN Chantal, COQUEMPOT Bruno, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle, DERAEDT Didier, MESER Delphine, MOREL Guillaume, CAMUS Lydie (à partir de 19h20), PRUVOST Francis, ALBA Jocelyne, BLANQUART Alain

Secrétaire de séance : M. MOREL Guillaume

La lecture du compte rendu de la réunion précédente... n'appelle aucune observation

REMERCIEMENTS

Le Maire et le Conseil Municipal ont reçu des félicitations suite aux élections.

INSTALLATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque conseiller avait au préalable à la réunion donné ses volontés pour faire partie des commissions communales. Création d'une commission Communication qui concernera principalement le site internet de la commune et les bulletins municipaux.

Le tableau annexé est ainsi validé par le Conseil Municipal.

Toutefois il est précisé que si un conseiller souhaite dans quelques temps intégrer une commission dont il ne fait pas partie pour l'instant cela reste possible.

TRAVAUX A BUDGETER

M. le Maire informe son conseil municipal des travaux en cours ainsi que ceux à réaliser :

- En cours :
 - travaux de voirie rue Principale,
 - reprise de concessions : priorité aux plus dangereuses. L'ossuaire peut-il se faire dans le nouveau cimetière ? La Mairie doit se renseigner davantage.

- Projets :
 - agrandissement de la cantine de l'école,
 - réaménagement de la cuisine de l'école,
 - rénovation de l'église : recontacter l'architecte

- travaux suite à PVR rue de Beuvry et rue Potier à étudier
- travaux de voirie et tout à l'égout pour la rue de la Motte du Moulin,
- accessibilités handicapés : la date butoir serait repoussée. Communiqué du mercredi 26 février 2014, le Premier ministre a annoncé de nouvelles modalités de mise en œuvre du volet accessibilité de la loi handicap du 11 février 2005. Les petits établissements recevant du public disposeront d'un délai de 3 ans supplémentaires pour se mettre en conformité. Pour les autres, ce délai pourra aller jusqu' à 6, voire 9 ans en fonction des agendas d'accessibilité adoptés.

Le conseil municipal souhaite donner la priorité aux travaux de l'école et autorise M. le Maire à commencer les démarches en réactivant les devis en cours et en demandant d'autres devis aux architectes.

Des conseillers se demandent ou en sont les ventes des terrains situés rue de la Motte du Moulin ? Contacté par téléphone le vendeur n'en sait pas plus à ce jour.

Un rendez-vous est fixé au jeudi 17 avril à 17h30 pour effectuer une visite des bâtiments communaux.

RYTHMES SCOLAIRES

Un conseiller propose une réunion de concertation entre les élus, les présidents d'associations et les instituteurs. Le Conseil municipal souhaiterait connaître les attentes des parents.

Avec la modification récente du gouvernement, se pose la question de l'avenir des rythmes scolaires : suppression, modification, allègement.... ?

Sans réponse à l'heure actuelle il est décidé de budgéter une somme provisoire au budget 2014 de 15 000€ (estimation d'environ 130€ par enfant)

Une réunion de la commission des Affaires scolaires est programmée le mardi 22 avril à 18h00 de manière à ce que les personnes qui en font partis sachent ce qui a été fait à ce sujet par la commune.

DESIGNATION DE DELEGUES

Plusieurs organismes nous demandent de désigner des délégués :

- CNAS : JAKUBOWSKI Chantal
- Parc Naturel Régional : POTTIEZ Bruno
- FDE 62 : THOREL Gilles

Il est demandé d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal la possibilité de cotisation au CNAS pour les agents retraités.

DEMANDE DE REPRISE A TEMPS COMPLET D'UN MEMBRE DU PERSONNEL

Le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à la demande de réintégration à temps complet à partir du 1^{er} juin 2014 d'un agent travaillant actuellement à 80%, temps partiel de droit.

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal, la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, certaines attributions, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration

communale. Le conseil municipal émet un avis favorable sur les 23 points de cette délibération

DIVERS

- Un conseiller souhaite connaître la position du Maire au sujet de l'élection du Président de la CASO. M. le Maire répond que c'est à lui de prendre la décision.
- Un conseiller demande l'avis du conseil municipal sur l'idée d'organiser une réception en l'honneur de M. Flament, ancien Maire suite à ses 30 années de mandats et pourquoi pas lui décerner le titre de maire honoraire. A revoir lors de la prochaine réunion.
- Préparation ducasse : il faut organiser une réunion de préparation ducasse entre le conseil municipal et Vie Associative (début mai)
- Il est demandé que les questions diverses soient posées suffisamment à l'avance pour pouvoir y apporter des réponses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,

Guillaume MOREL

Le Maire,

Gilles THOREL